

Archives de la FOEFI

Conditions d'accès

Recherches

Les demandes de recherche sur un nom se font :

- par courrier à l'adresse postale des ANOM - 29, chemin du moulin de Testas
13090 AIX-EN-PROVENCE
- par courriel : anom.aix@culture.gouv.fr
- sur place auprès du président de salle

L'inventaire est disponible uniquement sur place.

Communicabilité

Pour les **dossiers individuels** (90 APC 1 à 90 APC 4295), la date de communicabilité est établie à partir du document le plus récent contenu dans le dossier :

- Les dossiers de plus de 50 ans sont librement communicables.
- Les dossiers de moins de 50 ans sont communicables uniquement au titulaire et en cas de décès de celui-ci, à ses ayants-droit (descendants directs = enfants majeurs à l'exclusion de toute autre personne).
Possibilité de demande de dérogation auprès des ANOM pour les tiers et les ayants-droits (si le titulaire n'est pas décédé).
- Quelle que soit leur date, les dossiers contenant une mention protégeant l'origine de la naissance sont communicables avec restriction. Dans ce cas le demandeur est informé. Une demande de recours auprès de la CNAOP est possible pour le titulaire ou ses ayant-droit si celui-ci est décédé.

Les **dossiers de gestion** de l'association (90APC/4290 à 4295) sont librement communicables

Les **albums de photographies** (re-cotés en iconothèque 151 Fi) sont librement communicables

Reproduction des dossiers

Les dossiers librement communicables sont reproductibles.

Ceux qui sont consultables après dérogation sont reproductibles après autorisation spéciale.

Les photocopies et envois sont gratuits pour le titulaire ou ses ayants-droits si celui-ci est décédé, payantes pour les autres.

Les albums photographiques sont reproductibles sur autorisation seulement.